**33ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 mai 2019)**

**République populaire et démocratique de Corée**

**Intervention de la France**

Genève, le jeudi 9 mai 2019 (après-midi)

Merci Monsieur le Président

Le France remercie la délégation de la République populaire démocratique de Corée pour la présentation de son rapport et lui adresse les recommandations suivantes :

1. Réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort et mettre en place un moratoire en vue de l’abolir ;
2. Accorder l'accès à l’ensemble du pays, y compris la province de Jagang, aux agences et procédures spéciales des Nations unies, ambassades et ONG ;
3. Lutter contre les violences à l’égard des femmes (i) en introduisant dans le code pénal une définition de la violence à l'égard des femmes, dont le viol et la traite, (ii) en mettant en place de programmes de formation des forces de l'ordre, des magistrats et des fonctionnaires pour repérer, prévenir et punir la violence contre les femmes, et (iii) en interdisant les fouilles génitales forcées sur les femmes rapatriées ;
4. Assurer la liberté de déplacement de tous les Nord-coréens dans le pays et à l’étranger ;
5. Assurer le droit à un procès équitable en modifiant les rédactions du code pénal incompatibles avec le respect des garanties individuelles et en assurant la publicité des procès ;
6. Ratifier la Convention sur les disparitions forcées ainsi que la Convention contre la torture et son protocole facultatif.

La France souhaite un plein succès à la Corée du Nord pour cet EPU./.